

Selon la directive 1907/EC/2006, 2020/878

Page : Page 1 de 8

Version 1.0

Date de publication : 05-01-2023

Date d'impression : 10-1-2023

Nom commercial : Kaolin

SECTION 1 : Identification de la substance/mélange et de la société/entreprise

1.1 Identification du produit :

Nom du produit : Kaolin.
Numéro REACH : Exempté conformément à l'annexe V.7
N° CAS : 1332-58-7

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : Fabrication de peintures, vernis et revêtements similaires, encre d'imprimerie et mastics.
Fabrication de teintures et de pigments
Fabrication de colles
Fabrication de produits en plastique
Fabrication de produits en caoutchouc
Industrie chimique et technique
Mélange
Remplissage
Produits de comblement
Transporteur
Colorants, pigments
Produits en caoutchouc

Restrictions d'utilisation recommandées : Pour un usage industriel uniquement.
Les autres industries non mentionnées sont exclues.

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur responsable : ASSYST bvba / A.S.O.W. bvba
Hellegatstraat 13a
2590 Berlaar
Belgique
Tél : +32 495 50 61 14 / +32 496 83 70 27
Site web : www.assyst.org / www.artsuppliesonweb.com
Courriel : ao@assyst.org / vera.opsommer@assyst.org

1.4 Numéro de téléphone d'urgence :

Pour la Belgique : Appelez le **Centre Antipoison (070 245 245 - gratuit)**, s'il n'est pas disponible: **02 264 96 30** (tarif normal) ou votre médecin. Dans des situations mettant votre vie en danger, appelez toujours le numéro d'urgence européen **112**.

Pour la France :

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

| | |
|-----------|----------------|
| ANGERS | 02 41 48 21 21 |
| BORDEAUX | 05 56 96 40 80 |
| LILLE | 0800 59 59 59 |
| LYON | 04 72 11 69 11 |
| MARSEILLE | 04 91 75 25 25 |
| NANCY | 03 83 22 50 50 |
| PARIS | 01 40 05 48 48 |
| TOULOUSE | 05 61 77 74 47 |

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification selon la directive (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Ne constitue pas une substance ou un mélange dangereux.

2.2 Éléments de l'étiquette :

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/GHS] : Non applicable.

Ne constitue pas une substance ou un mélange dangereux.

Selon la directive 1907/EC/2006, 2020/878

Page : Page 2 de 8

Version 1.0

Date de publication : 05-01-2023

Date d'impression : 10-1-2023

Nom commercial : Kaolin

2.3 Autres dangers :

Cette substance/mélange ne contient aucun composant considéré comme étant soit persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistante et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations écologiques :

La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57, paragraphe f, du règlement REACH ou à la délégation de la Commission.

le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques :

La substance/mélange ne contient pas de composants considérés comme ont des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57 (f) du règlement REACH ou au règlement délégué de la Commission.

le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1 % ou plus.

SECTION 3 : Composition et informations sur les ingrédients

3.1 Substances :

| | |
|-----------------------|--------------------------------------|
| Nom de la substance : | kaolin, lavé |
| N° CAS : | 1332-58-7 |
| Nature chimique : | Kaolin, silicate d'aluminium hydraté |

Composants :

Remarques : Aucun ingrédient dangereux

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours :

En cas d'inhalation :

Déplacez-vous à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussières ou de fumées provenant d'une surchauffe ou d'une combustion.

Si les symptômes persistent, appelez un médecin.

En cas de contact avec la peau :

Enlevez immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

Laver avec du savon et beaucoup d'eau.

En cas de contact visuel :

Rincez les yeux à l'eau par précaution.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'œil indemne.

Gardez les yeux bien ouverts pendant le rinçage.

En cas d'ingestion :

Nettoyer la bouche avec de l'eau et boire ensuite beaucoup d'eau.

Ne donnez pas de lait ou de boissons alcoolisées.

Ne donnez jamais rien par la bouche à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

T Aucun connu.

4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire :

Aucune donnée disponible.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés :

Utilisez des mesures d'extinction adaptées aux circonstances locales et au milieu environnant.

Non combustible.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Selon la directive 1907/EC/2006, 2020/878

Version 1.0

Date de publication : 05-01-2023

Page : Page 3 de 8

Date d'impression : 10-1-2023

Nom commercial : Kaolin

Aucun produit de combustion dangereux n'est connu.

5.3 Conseils aux pompiers :

Équipement de protection spécial pour les pompiers :

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

Pour plus d'informations :

Procédure standard pour les incendies chimiques.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel de la substance ou du mélange

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Précautions individuelles :

Éviter la formation de poussière.

Éviter d'inhaler les vapeurs/brouillards/gaz.

Pour la protection personnelle, voir la section 8.

6.2 Précautions environnementales :

Aucune précaution environnementale particulière n'est requise.

6.3 Méthodes et matériel pour contenir et nettoyer

Balayez et pelletez.

Conserver dans des récipients appropriés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections :

Pour l'élimination des déchets, voir la section 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage :

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sûre

Conseils pour une manipulation sûre :

Pour la protection personnelle, voir la section 8.

Aucun conseil de manipulation particulier n'est requis.

Conseils sur la protection contre l'incendie et l'explosion :

Aucune précaution particulière n'est requise.

Mesures d'hygiène :

Pratique générale de l'hygiène industrielle.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences relatives aux zones de stockage et aux conteneurs :

Conserver le récipient hermétiquement fermé dans un endroit sec et bien ventilé.

Conseils sur le stockage commun :

Aucune restriction particulière pour le stockage avec d'autres produits.

Informations supplémentaires sur la stabilité du stockage :

Conserver dans un endroit sec.

Pas de décomposition si le produit est stocké et appliqué selon les instructions.

7.3 Utilisation finale spécifique :

Aucune donnée disponible.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle :

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôle de l'exposition :

Mesures techniques

Appliquer l'hygiène industrielle générale.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux :

Lunettes de sécurité

Protection des mains :

Remarques : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.

Selon la directive 1907/EC/2006, 2020/878

Page : Page 4 de 8

Version 1.0

Date de publication : 05-01-2023

Date d'impression : 10-1-2023

Nom commercial : Kaolin

Protection de la peau et du corps :

Combinaison de protection

Protection respiratoire :

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition, ils doivent utiliser des respirateurs certifiés appropriés.

Demi-masque avec un filtre à particules P2 (EN 143).

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base :

| | |
|---|------------------------------------|
| État physique : | poudre |
| Couleur : | blanc |
| Odeur : | caractéristique |
| Point de fusion : | > 1.700°C |
| Point d'ébullition : | Pas de données disponibles |
| Inflammabilité : Ne s'enflamme pas, ne brûle pas. | |
| Limite inférieure d'explosivité / Limite inférieure d'inflammabilité : | Non applicable |
| Point d'éclair : | Non applicable |
| pH : | 3,5 - 7,5 (20 °C) |
| Concentration : | 200 g/l Méthode : DIN-ISO 787/9 |

Solubilité(s)

Solubilité dans l'eau : Insoluble

Coefficient de partage : n-octanol/eau :

log Pow : < 1 estimé

Densité :

2,6 g/cm³ (20 °C)

Méthode : DIN-ISO 787/10

9.2 Autres informations

Explosifs :

Non explosif

Solides inflammables

Numéro de brûlage :

1

Auto-inflammation :

Non applicable

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité :

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.2 Stabilité chimique :

Pas de décomposition si le produit est stocké et appliqué selon les instructions.

10.3 Réactions potentiellement dangereuses :

Aucun danger ne doit être spécialement mentionné.

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

10.5 Matériaux à interaction chimique :

Aucune donnée disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Aucune donnée disponible.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit :

Toxicité orale aiguë :

Selon la directive 1907/EC/2006, 2020/878

Version 1.0

Date de publication : 05-01-2023

Page : Page 5 de 8

Date d'impression : 10-1-2023

Nom commercial : Kaolin

DL50 Oral (Rat) : > 5.000 mg/kg

Corrosion/irritation de la peau

Non classé sur la base des informations disponibles.

Lésion oculaire grave/irritation oculaire

Non classé selon les informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation de la peau

Non classé selon les informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé selon les informations disponibles.

Mutagenicité des cellules germinales

Non classé selon les informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé selon les informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé selon les informations disponibles.

STOT - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

STOT - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé selon les informations disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés de perturbation endocrinienne

Produit :

Évaluation : La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Plus d'informations

Produit :

Remarques : Aucune donnée disponible

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité :

Produit :

Toxicité pour les poissons :

Remarques : Aucune donnée disponible

Toxicité pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques :

Remarques : Aucune donnée disponible

Toxicité pour les algues et les plantes aquatiques :

Remarques : Aucune donnée disponible

Toxicité pour les micro-organismes :

Remarques : Aucune donnée disponible

12.2 Persistance et dégradabilité :

Aucune donnée disponible.

12.3 Bioaccumulation :

Aucune donnée disponible.

12.4 Mobilité dans le sol :

Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Selon la directive 1907/EC/2006, 2020/878

Page : Page 6 de 8

Version 1.0

Date de publication : 05-01-2023

Date d'impression : 10-1-2023

Nom commercial : Kaolin

Cette substance/mélange ne contient aucun composant pouvant être considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

Produit :

Évaluation : La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets indésirables

Produit :

Informations écologiques supplémentaires :

À l'état solide, ces minéraux constituent une partie importante des roches de la surface de la terre.

Ils sont dissous à l'état naturel et font partie intégrante des eaux naturelles.

Ces minéraux ne sont pas biodégradables.

Les effets négatifs sur l'environnement doivent donc être exclus.

Les restrictions peuvent indiquer que les suspensions concentrées avec ces minéraux dans les eaux naturelles peuvent avoir un effet défavorable sur les organismes aquatiques (perturbation de la microflore et de la faune dans les sédiments et préjudice subséquent à l'existence d'organismes aquatiques supérieurs).

SECTION 13 : Instructions pour l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Produit :

Proposez des solutions pour les excédents et les déchets non recyclables à une entreprise d'élimination agréée.

Emballage contaminé :

Videz le contenu restant.

Les récipients vides doivent être apportés à un site de traitement des déchets agréé pour être recyclés ou éliminés.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme substance dangereuse.

14.2 Nom de charge approprié selon le Règlement type de l'ONU

Non réglementé comme substance dangereuse.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme substance dangereuse.

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme substance dangereuse.

14.5 Risques environnementaux

Non réglementé comme substance dangereuse.

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Remarques :

Non classé comme dangereux au sens de la réglementation des transports.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL 73/78 et au code IBC

Remarques : Non applicable pour le produit tel que fourni.

SECTION 15 : Informations légalement requises

15.1 Les réglementations et la législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange.

REACH - Restrictions concernant la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances, préparations et articles dangereux (annexe XVII) :

Non applicable

REACH - Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates à l'autorisation (article 59) :

Selon la directive 1907/EC/2006, 2020/878

Page : Page 7 de 8

Version 1.0

Date de publication : 05-01-2023

Date d'impression : 10-1-2023

Nom commercial : Kaolin

Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (annexe XIV) :

Non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone :

Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 sur les polluants organiques persistants (refonte) :

Non applicable

Règlement (CE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux :

Non applicable

Seveso II - Directive 2003/105/CE modifiant la directive 96/82/CE du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses :

Non applicable

Seveso III : Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses :

Non applicable

Composés organiques volatils : Directive 2010/75/UE du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) :

Non applicable

Contient une substance qui fait l'objet de la liste SZW des substances cancérigènes (Ministère des affaires sociales et de l'emploi) :

RCS (Silice cristalline respirable - SiO₂)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas nécessaire pour cette substance.

SECTION 16 : Autres informations

Texte intégral des autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures ; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (Accord ADR) ; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels ; ASTM - American Society for the Testing of Materials ; pc - Poids corporel ; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage ; Règlement (CE) n° 1272/2008 ; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction ; DIN - Norme ou Institut allemand de normalisation ; LIS - Liste des substances intérieures (Canada) ; ECHA - Agence européenne des produits chimiques ; Numéro CE - Numéro EINECS ; ECx - Concentration associée à une réponse de x% ; ELx - Capacité de charge associée à une réponse de x% ; EmS - Programme d'urgence ; ENCS - Produits chimiques existants et nouveaux (Japon) ; ErCx - Concentration associée à une réponse de croissance de x% ; SGH - Système général harmonisé ; BPL - Bonnes pratiques de laboratoire ; CIRC - Centre international de recherche sur le cancer ; IATA - Association du transport aérien international ; IBC - Code international de construction et d'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac de l'OMI ; IC50 - Concentration inhibitrice semi-maximale ; OACI - Organisation de l'aviation civile internationale ; IECSC - Liste d'inventaire des produits chimiques existants en Chine ; IMDG - International Maritime Dangerous Goods ; OMI - Organisation maritime internationale ; ISHL - Industrial Safety and Health Law (Japon) ; ISO - Organisation internationale de normalisation ; KECI - Korean Inventory of Existing Chemicals ; CL50 - Concentration létale pour 50 % d'une population testée ; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population testée (médiane de la dose létale) ; MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires ; n.o.s. - Non spécifié autrement ; NO(A)EC - Pas d'effet observable (négatif) sur la concentration ; NO(A)EL - Pas d'effet observable (négatif) sur le niveau ; NOELR - Pas d'effet observable sur la capacité de charge ; NZIoC - New Zealand Inventory of Chemicals ; OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques ; OPPTS - Office of Chemical Safety and Pollution Prevention ; PBT - Substance difficilement dégradable, bioaccumulable et toxique ; PICCS - Inventaire philippin des produits chimiques et des substances chimiques ; (Q)SAR - (Quantitative) Structure-Activity Relationships ; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à

Selon la directive 1907/EC/2006, 2020/878

Page : Page 8 de 8

Version 1.0

Date de publication : 05-01-2023

Date d'impression : 10-1-2023

Nom commercial : Kaolin

ces substances (REACH) ; RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses ; TADD - Température de décomposition auto-accélérée ; FDS - Fiche de données de sécurité ; SVHC - Substance très préoccupante ; TCSI - Inventaire taiwanais des substances chimiques ; TECl - Inventaire des substances chimiques existant en Thaïlande ; TRGS - Règlement technique sur les substances dangereuses ; TSCA - Toxic Substances Control Act (US) ; ONU - Nations unies ; vPvB - Très difficile à dégrader et très bioaccumulable.

Plus d'informations

Conseils de formation :

Fournir de bonnes informations, instructions et formations aux utilisateurs.

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont correctes au meilleur de notre connaissance, informations et croyances à la date de sa publication. Les informations données sont conçues uniquement comme un guide pour une manipulation, une utilisation, un traitement, un stockage, un transport, une élimination et un rejet en toute sécurité et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations ne concernent que le matériau spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour ce matériau utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans un processus quelconque, sauf si cela est spécifié dans le texte.